

Nez : Droit.

Bouche : Moyenne.

Menton : Rond.

Visage : Allongé.

Teint : Brun.

La case des signes particuliers portait : Néant.

Ce signalement, à bien peu de chose près, pouvait passer pour être celui de Gaston Depréty.

Le forçat replia le permis et le réintégra dans le portefeuille qu'il glissa ensuite dans la poche de son vêtement, avec l'intention parfaitement arrêtée de se l'approprier et d'en visiter à loisir le contenu en un moment plus opportun.

Aussitôt qu'il eut terminé son service, ce moment se présenta.

Le portefeuille contenait : Un acte de naissance au nom de Georges de Grancey, deux actes mortuaires, constatant, l'un le décès de Georges-Paul, vicomte de Grancey, l'autre celui de Marie-Hélène de Grancey, née de Bonneville ; des notes, et quelques lettres paraissant insignifiantes.

Depréty mit le tout en lieu sûr.

Le lendemain, selon les prévisions du chirurgien de la frégate *Le Var*, Georges de Grancey mourait sans avoir repris connaissance un seul instant, et vingt-quatre heures plus tard son corps était inhumé dans le cimetière de Nouméa.

On n'eut pour dresser son acte mortuaire que les renseignements fournis par l'état nominatif des débarqués du *Var*, ne donnant que le nom et le prénom de chacun d'eux.

C'était assez pour l'administration à laquelle furent remis la montre et le porte-monnaie trouvés sur le blessé à son entrée à l'hôpital.

Un mois s'écoula.

Gaston Depréty avait fini son temps.

Il fut appelé à la direction du pénitencier.

— Vous n'êtes soumis à aucune relégation, lui dit-on, vous êtes libre. Voulez-vous rester à la colonie ?

— Non, monsieur, répondit le jeune homme, je désire être rapatrié....

— Vous êtes, pendant vingt ans, soumis à la surveillance de la haute police....

— Je le sais.

— On doit vous assigner un lieu de résidence en France, mais il vous est permis de choisir ce lieu parmi ceux que peuvent habiter les libérés.

— Me sera-t-il permis d'aller à Tours ?

— Sans doute.

— Eh bien ! veuillez me signer un passe-port pour Tours. J'ai là des parents.... C'est auprès d'eux que je me rendrai....

— Revenez demain.... vous toucherez votre *masse* et on vous remettra le passe-port que vous devez présenter à la préfecture dès votre arrivée à Brest.... Dans trois jours, vous vous embarquerez sur le vaisseau *La Loire*, qui appareillera dès le matin pour retourner en France.... Allez.

Depréty se retira.

La *masse* que touche tout forçat au moment de sa libération représente une partie de l'argent qu'il a gagné pendant son séjour à la Nouvelle-Calédonie, soit en travaillant pour le compte de l'Etat, soit en servant comme domestique chez les colons libres ou libérés, obligés de verser intégralement, et mois par mois, à la caisse de l'administration pénitentiaire le prix des salaires convenus et débattus par le directeur.

La moitié de la somme appartient de droit à l'administration.

L'autre part est réservée au condamné travailleur et inscrite à son compte.

La *masse* de réserve de Depréty s'élevait à la somme de six cent soixante-dix-neuf francs.

Il la toucha et on lui remit un passeport lui assignant comme résidence le chef-lieu du département d'Indre-et-Loire, passeport qu'il devait déposer à la préfecture dès son arrivée à Tours.

Gaston Depréty ne faisait plus partie de l'administration pénitentiaire.

Il put alors quitter la livrée des transportés et s'habiller d'une façon convenable.

Le lendemain, le vaisseau *La Loire* emportait vers la France le forçat libéré.

XII

Si depuis dix-sept ans Servais Duplat expiait au bagne les crimes qu'il avait commis, depuis dix-sept ans Jeanne Rivat, victime innocente d'une effroyable fatalité, vivait ou plutôt végétait dans un asile de fous, la pensée éteinte et, sinon morte, du moins en marge de la vie.

Durant plusieurs années, l'abbé d'Areynes n'avait cessé de s'oc-

cuper de Jeanne, espérant toujours que les soins dont la pauvre femme était entourée, que la science qui veillait sans relâche auprès d'elle parviendraient à triompher du mal, et qu'enfin elle recouvrerait la raison.

Chaque année, pendant cinq ans, Raymond Schloss fit le voyage de Paris à Blois, où Jeanne avait été transférée, et alla visiter la malheureuse folle.

Mais, à chaque visite, une déception nouvelle l'attendait, et il revenait le cœur gros.

Les médecins déclaraient la folie inguérissable.

Jeanne Rivat, disaient-ils, s'éteindra lentement, sans secousses et sans que la moindre lueur, même passagère, se produise dans les ténèbres de son intelligence.

Les visites de Raymond devenaient inutiles.

Il ne les renouvela pas.

Les années passèrent.

Par deux fois, les médecins en chef de l'asile où Jeanne était internée changèrent, et le personnel de service lui-même subit bien des modifications.

Vers la fin de 1887, un spécialiste, dont la réputation commençait, fut nommé par l'Assistance publique médecin en chef de la maison de fous du département de Loir-et-Cher.

Il se nommait le Dr Bordet.

C'était un jeune.

Trente-huit ans à peine, et il n'en était plus à compter les victoires remportées par lui au nom de la science.

On citait de lui des cures merveilleuses.

Il étudiait sans relâche, il cherchait sans cesse.

En prenant possession du poste qui venait de lui être confié, il voulut essayer de se rendre un compte exact des causes ayant déterminé la folie chez les sujets dont il allait tenter la guérison par tous les moyens.

D'abord, il consulta les rapports des médecins qui l'avaient précédé dans l'établissement ; prit des notes et commença l'étude minutieuse de chaque, en visitant chaque malade ses notes à la main.

Jeanne Rivat était la plus ancienne pensionnaire de la maison.

Le nombre d'années passées par elle dans la maison frappa le jeune directeur.

— Folle depuis dix-sept ans, se dit-il, et vivante encore !.... voilà tout au moins un cas singulier ! Ordinairement la durée la plus longue de la vie pour un fou ne dépasse pas dix ans à compter du jour où le cerveau a été atteint. C'est cette femme que je verrai la première....

Il sonna.

La porte de son cabinet s'ouvrit et un employé de l'asile en franchit le seuil.

— Priez M. Verdier de vouloir bien venir me trouver ici, lui dit le docteur.

M. Verdier était un médecin adjoint depuis longtemps déjà attaché à la maison d'aliénés.

Sans retard, il se rendit à l'appel de son chef.

— Mon cher confrère, lui dit ce dernier, j'ai terminé l'étude des dossiers concernant les malades en traitement ici, j'ai pris des notes sur chacun d'eux et nous commencerons dès aujourd'hui la visite de nos pauvres folles, mais je dérogerai pour cette fois aux habitudes des hôpitaux.... C'est dans mon cabinet que je passerai l'examen de chaque aliénée pouvant y être conduite.... J'aurai donc sous les yeux mes notes et les dossiers contenant les rapport de mes prédécesseurs, pour me guider au cas où la mémoire viendrait à vous faire défaut....

— Je suis à vos ordres, monsieur.... répondit le médecin-adjoint.

— Nous commencerons par Jeanne Rivat.

— Jeanne Rivat. Première section. Atteinte légère de la dure-mère par un éclat d'obus. Inguérissable.

— En êtes-vous certain ?

— Je crois l'être. Voilà dix-sept ans que cette femme est à l'asile, après avoir subi à l'hospice de la Pitié deux opérations pratiquées par un prince de la science, qui l'a déclarée lui-même incurable.... De là ma ferme croyance qu'aucune modification de son état n'est possible.... il y a une paralysie complète du cerveau.

— Nous verrons....

Le médecin-adjoint s'inclina sans répondre, mais en dissimulant un sourire quelque peu ironique.

Le doute exprimé par son chef lui paraissait absurde.

Le docteur Bordet reprit :

— Veuillez donner l'ordre à l'infirmière de service d'amener dans mon cabinet Jeanne Rivat.

L'hospice des aliénés de Blois, indépendant de l'hôpital général et entièrement sous la surveillance de l'Assistance publique, se trouve situé hors de la ville, sur la route de Vendôme.

Jeanne Rivat occupait un lit du dortoir Sainte-Marie, l'un de ceux destinés aux folies douces.